

Genève, le 22 avril 1948.

Monsieur,

Comme suite à l'invitation faite aux délégués par le président d'expliquer par écrit leur vote sur la convention relative à la liberté d'information, nous exposons formellement la position de la délégation canadienne.

Nous avons voté pour la convention parce qu'elle énonce des principes dans lesquels nous avons foi, mais nous faisons une réserve sur l'article 2 et particulièrement sur la clause restrictive de l'alinéa j qui est ainsi conçue:

"La diffusion systématique, en connaissance de cause, de nouvelles fausses ou déformées qui nuisent aux relations amicales entre peuples ou entre Etats."

Nous estimons que cette clause pourrait porter les gouvernements à abuser de la censure.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le chef suppléant de
la délégation

(signé) Arthur R. Ford

Monsieur John Humphrey,
Secrétaire de la Conférence
des Nations Unies sur la
liberté de l'information,
Palais des Nations,
Genève.

La conférence a adopté la Première Convention par 28 voix contre 6 et 2 abstentions. La délégation canadienne a voté en faveur de la convention en posant une réserve. La Deuxième Convention a été adoptée par 33 voix contre 7. La Troisième Convention a été adoptée par 31 voix contre 6 et 2 abstentions. La délégation canadienne a voté en faveur de la convention en posant une réserve.

(Le rapport de la délégation canadienne, renfermant le texte des conventions et des résolutions adoptées, sera publié bientôt par la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures.)

LE CONTROLE INTERNATIONAL DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Extrait d'un discours prononcé par le général A.G.L. McNaughton, chef de la délégation du Canada aux Nations Unies, au cours d'une réunion de l'Association pour les Nations Unies, qui s'est tenue à Ottawa le 19 mai 1948.

Je vous sais gré de l'occasion que vous m'offrez ce soir de vous entretenir du contrôle international de l'énergie atomique. Le sujet, à mon sens, revêt une importance capitale dans le domaine des affaires internationales. J'oserais même affirmer que la solution de ce problème épineux et l'établissement des sauvegardes qui conviennent sont indispensables à la restauration et au maintien de la paix dans le monde.